



## AVIS PUBLIC

Avis public, vous est donné par la directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance régulière tenue le lundi 17 janvier 2022, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Rosaire a adopté le **Règlement 202-0122 fixant les différents taux de taxes pour l'année 2022.**

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, 208, rang 6, Saint-Rosaire, aux heures normales d'ouverture ou en effectuant une demande soit par téléphone ou par courriel.

DONNÉ à Saint-Rosaire, ce 20<sup>e</sup> jour de janvier 2022.

Julie Roberge  
Directrice générale et greffière-trésorière